ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 49902

Texte de la question

M. Louis Mexandeau appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des masseurs-kinesitherapeutes. En effet, d'une part, leurs honoraires n'ont pas ete reevalues depuis plusieurs annees, et l'on peut estimer que leur pouvoir d'achat a chute de 2 % par an en moyenne. D'autre part, l'activite des masseurs-kinesitherapeutes a sensiblement diminue, en raison notamment de la concurrence des milieux hospitaliers, les chirurgiens preferant suivre leurs patients le plus longtemps possible, et de l'augmentation de la profession en nombre. En consequence, il lui demande quelles mesures il compte prendre dans le secteur de la kinesitherapie, au moment ou les negociations au sein des caisses d'assurance maladie viennent de commencer.

Données clés

Auteur : M. Mexandeau Louis
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49902
Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1497